

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE2^E SESSION

QUÉBEC, LE 10 DÉCEMBRE 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 décembre 2021*

Aujourd'hui, à quatorze heures quarante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 5 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2021 et à certaines autres mesures
- n^o 7 Loi modifiant la Loi électorale (*titre modifié*)
- n^o 8 Loi visant à reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.